

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2023

Délibération N° : 20230327-09

OBJET : Cotisations et adhésions de la Commune pour l'année 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 27 du mois de Mars à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 21/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT- Nicolas TENOUX - Florian BOURCIER – Marie-Hélène FAROUZE – Carine AUDIER-MERLE – Charles LACROIX – Joël GAUCHE –

POUVOIRS : 2

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Carine AUDIER-MERLE – Florent BUES a donné pouvoir à Alexandre RENIE-

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène FAROUZE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les cotisations aux organismes de regroupement et les adhésions et concours divers qui pourront être attribués au titre de l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 12 voix pour,

DECIDE des cotisations et adhésions suivantes au titre de l'année 2023 :

Article 65548 – Contribution aux organismes de regroupement

• SIGDEP-----	: 3 566.15 €
• PNRQ -----	: 10 205.19 €
• SIVU CRECHE-----	: 24 823,42 €
• PEFC-----	: 720.00 €
• ADIL-----	: 136.15 €
Total -----	: 39 450.91 €

Article 6281 – Concours divers, cotisations

• NORDIC ALPES -----	: 120,00 €
• IT05-----	: 680,00 €
• Association des Maires des H-Alpes-----	: 238.00 €
• Fondation du Patrimoine -----	: 100,00 €
• CAUE 05 -----	: 100,00 €
• FSL/UDAF-----	: 155.60 €
• QUEYRAS PASSION -----	: 50.00 €
Total -----	: 1 443,60 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 005-200083517-20230327-2023032709-DE

APPROUVE le détail des cotisations et adhésions énoncées ci-dessus,
DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2023 de la Commune pour
39 450.91 € à l'article 65548 et pour **1 443.60 €** à l'article 6281.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature. The signature consists of several loops and a horizontal line.

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.